

Questions orales

grâce à une économie plus saine que nous pourrions accroître notre indépendance en tant que nation.

Comme mon collègue le sait, il est tout à fait irréaliste de sa part d'affirmer qu'il veut parvenir à une indépendance totale en cette ère d'interdépendance des nations.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé qui, la semaine dernière, en réponse à une question que je lui posais, a affirmé que M. Raymond Chrétien avait manqué de jugement en ne l'informant pas de l'affaire Al-Mashat avant sa rencontre avec James Baker et sa tournée au Moyen-Orient.

Est-ce que la même symétrie s'applique aussi à M. Paul Tellier qui connaissait l'affaire Al-Mashat le 11 mars et qui n'a pas informé le premier ministre avant que ce dernier rencontre le président des États-Unis le 13 mars?

Le ministre aura-t-il la décence de reconnaître et de dire en cette Chambre qu'en fait, le premier ministre connaissait l'affaire Al-Mashat lorsqu'il a rencontré le président des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non, monsieur le Président.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): La réponse, monsieur le Président, m'amène à poser une question supplémentaire. Si nous savons maintenant qu'un comité de quatre ministres cherchait désespérément à passer le blâme qui devait être le leur, à d'autres, est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi alors ce comité de quatre ministres n'a pas donné instruction à M. Shortliffe de demander aussi des excuses à M. Tellier qui n'a pas informé le premier ministre de l'affaire Al-Mashat avant qu'il ne rencontre le Président des États-Unis? Et pourquoi n'a-t-on pas demandé des excuses à M. Tellier, alors qu'on en a demandé à deux autres fonctionnaires, et que l'on n'a pas demandé non plus d'excuses à ceux qui ont approuvé la demande de Al-Mashat, à Vienne?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de comité ministériel ayant un tel objectif.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le 7 mai dernier, la Société canadienne des postes a annoncé une autre attaque sur le Canada rural, par l'élimination des emplois dans le triage manuel dans les petites communautés. Cela signifie que le bureau de poste de Campbellton, dans ma circonscription, perdra plus de la moitié de son personnel. Puisque le taux de chômage est très élevé et que la perte des postes de triage nuira sérieusement à l'économie et au service des postes dans la région, qu'est-ce que le ministre entend faire afin de préserver ces emplois à Campbellton?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes cherche comme toute entreprise moderne et progressiste à utiliser les plus récentes techniques pour accroître son efficacité. Ainsi, les lecteurs optiques, les trieurs mécaniques et les autres appareils du genre lui ont permis de ne plus avoir recours au tri manuel.

Le député n'est pas en train de proposer de ne pas avoir recours aux techniques modernes pour faire automatiquement ce que nous faisons auparavant manuellement dans le seul but de maintenir ces postes.

La Société canadienne des postes est maintenant l'entreprise la plus efficace au monde dans ce domaine et nous devrions tous en être fiers.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du même ministre.

La Société canadienne des postes a l'intention de déplacer les opérations de tri de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, à un autre centre de la province de Québec, même si ce changement ne s'inscrit pas dans le cadre du processus de consolidation des opérations.

J'ai en main une lettre que m'a envoyée le président de la Société canadienne des postes. Il y déclarait ce qui suit, et je cite: «Je peux vous garantir que nous n'avons aucunement l'intention de déménager les opérations de tri qui se font actuellement à Campbellton.» Étant donné que la Société canadienne des postes n'a pas respecté cet engagement, le ministre lui ordonnera-t-il d'annuler sa décision? Sinon, peut-il nous dire pourquoi il ne le fera pas?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne le ferai pas parce que le député de Papineau a présenté, en 1981, au moment où il était responsable de la Société